



Démocratie sociale ?



Décidément les fêtes de fin d'année seront les bienvenues. Pour le repos de chacun et (soyons fous !) pour mettre un terme à certaines pratiques révolues en certaines instances.

Pourtant ce Comité Technique de Réseau (CTR = comité pour l'ensemble de la DGDDI) avait « relativement » bien commencé !

D'abord il y eut la présentation du projet d'intégration de la DR Orly au sein de la DI Roissy. Pas d'opposition de principe, mais des remarques sur des problématiques orlysiennes et non des moindres (mauvaises conditions de travail, projet annoncé par la DR d'une modification des horaires).

Ensuite, sur les régies d'avance, rien que de très habituel. La haute administration concentre les structures *a maxima*, et concerta les organisations syndicales (OS) *a minima*.

C'est à partir de l'étude du 3^{ème} point à l'ordre du jour que les échanges sont devenus bien plus animés.

En effet, alors que ce n'était pas prévu, finalement toutes les OS ont voté contre la *Charte des valeurs* (ou plutôt des « voleurs », dicit la vidéo de présentation et le site internet du prestataire)¹.

De même, la présentation indigente des restructurations fut l'occasion de montrer notre indignation. Puisque le DG avait indiqué réserver ses maigres informations à une instance ad-hoc, n'ayant aucune existence légale, et encore moins représentative du personnel...

Pour paraphraser le sociologue Pierre Bourdieu, la démocratie sociale est pour ainsi dire *un sport de combat*.

¹ Voir ici (en p4) : <http://www.solidaires-douanes.org/Pour-la-DG-tous-les-agents-seraient-des-voleurs>

Sommaire
- p1 : Communiqué (résumé)
- p2 : Introduction
- pp 2-3 : Transfert de la DR Orly vers la DI Roissy
- p3 : régies d'avance ; charte des valeurs
- p4 : restructurations 2017
- p5 : conclusion
- pp 6-7 : déclaration préalable



SOLIDAIRES plus que jamais vigilant sur les restructurations !



Introduction

Ce jeudi 14 décembre s'est tenu à la DG un Comité Technique de Réseau (CTR = Comité Technique pour l'ensemble de la DGDDI). Un CTR tenu dans un contexte un peu tendu, compte tenu de « l'épisode titularisations » qui a été examiné la veille et l'avant-veille en CAPC (Commission Administrative Paritaire Centrale)...

A) Présents

Toutes les organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).

B) Préalable

Au préalable, lecture de déclarations liminaires. Celle de SOLIDAIRES Douanes figure en annexe (pages 6 et 7).

I – Points soumis à vote

1°) Transfert de la DR d'Orly de la DI IDF vers une nouvelle DI Aéroports à Roissy : si peu d'infos pratiques !

a) Présentation

SOLIDAIRES Douanes a indiqué qu'il n'y avait pas d'opposition de principe à cette réforme, promise sans réduction d'effectifs.

Cependant, nous avons dénoncé le fait que les documents de travail en CTR étaient indigents (par rapport au GT du 30/11 tenu à Roissy), se limitant à des intentions de principe déjà connues et se résumant à une déclaration d'intentions que nous connaissions déjà². Rien sur les conséquences envers les fonctions support, rien sur le changement de destination des fonctions comptables (de l'IDF vers Roissy).

À cela, la haute administration a apporté encore des réponses évasives ; consciente des sous-effectifs chroniques dans les deux DI, elle indique qu'elles toucheront environ 30 ETPT (emplois Equivalent Temps Plein Travaillé) chacune... dans les recrutements de C hors concours à venir !

² Voir nos comptes-rendus de la réunion DG du 13/09/2017 et du GT Roissy du 30/11/2017 ici : <http://www.solidaires-douanes.org/Mercato-Orly-rejoint-Roissy>

b) Horaires et organisation du travail : pas un sujet pour le DG !

Puis au regard des propos récents de la Directrice Régionale, SOLIDAIRES a abordé la **question sensible des horaires** : à Orly, il est question de passer du 7/19 au 6/18, mesure à laquelle les agents sont opposés.

Dans un premier temps, le DG a indiqué que la question des horaires « ne relevait pas du protocole de 82 », avant de se rétracter et de ne pas répondre à la question...

De même, quand SOLIDAIRES a indiqué que la **question d'organisation directionnelle** était certes un sujet, mais qu'il ne réglait en rien les conditions de travail dégradées et anciennes à Orly (douches, toilettes non séparées H/F, locaux vétustes, etc), il a renvoyé ça au CT local...

SOLIDAIRES lui a rappelé que cette question n'était **justement pas réglée localement** et que parler d'organisation ne se limitait pas à jouer au Meccano géographique, mais aussi à parler du travail au quotidien. Et que la haute administration arrête de nous renvoyer vers « on peut pas, c'est ADP ».

c) Le vote

POUR : UNSA, USD-FO (explications de vote : confiance est accordée au directeur général pour la réussite de la réforme).

ABSTENTION : CGT, CFDT, SOLIDAIRES (notre explication de vote : nous ne voulions pas s'opposer à une mesure pas mauvaise en soi, mais insuffisamment préparée – en matière de doctrine d'emploi des fonctions support – et ne s'intéressant pas aux conditions réelles de travail). Que l'administration soit sûre que SOLIDAIRES Douanes ne lâchera pas le sujet !



2°) Les régies d'avance : rationalisées, au niveau interrégional.

a) Présentation

Là aussi, document de travail indigent (rien, pour ainsi dire). En séance, M^{me} Peroz (sous-dir. B) a indiqué que cette charge de travail était « *minime* » (2 jours de travail mensuels à la DG pour 1 agent dans ce qui est la plus grosse régie). Soit, nationalement, 3 ETPT.

Le DG a indiqué que cela n'entraînerait « *pas de suppressions d'effectifs* ».

b) Le vote

- **ABSTENTION** : USD-FO.
- **CONTRE** : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA (notre explication de vote : comme la concentration nous ennuie par principe (quid de la proximité, du maillage ?) et qu'encre une fois nous sommes censés nous débrouiller avec aucune information précise...).



3°) La charte des valeurs : a priori, rien d'extra-ordinaire, mais³...

a) Présentation

Le projet est plutôt creux, et SOLIDAIRES a expliqué qu'il ne voyait pas l'intérêt de faire développer un machin de ce genre (**par un cabinet privé!**) alors même que les fonctionnaires des Douanes prêtent serment et connaissent plutôt bien leurs droits et obligations. Écrire un truc rappelant ça en termes simplifiés et avec des couleurs, c'est très infantilisant⁴.

b) Le vote

Unanimité CONTRE des organisations syndicales. Nous ne sommes évidemment pas contre les valeurs mises en exergue dans cette *charte*. D'ailleurs qui peut être contre la *probité* ou l'*exemplarité*? SOLIDAIRES DOUANES a expliqué qu'il était temps que l'administration traite ses agents comme des fonctionnaires responsables et non pas comme de grands enfants à qui il faut réexpliquer le droit de la fonction publique en images.

3 **In Dossier et Actualité (D&A) #9 – déc. 2017 (p3, 3^{ème} §) : un sondage manipulé, avec des répondants non douaniers !**

4 Pour plus de détails sur le sujet :

- Réunion de travail du 15/06/17 : <http://www.solidaires-douanes.org/Pour-la-DG-tous-les-agents-seraient-des-voleurs>
- Invitation au questionnaire de Comprofiles Academy en juillet 2017 : <http://www.solidaires-douanes.org/Juste-debile>
- GT déontologie (transmission du rapport de Comprofiles Academy) du 29/09/17 : <http://www.solidaires-douanes.org/Tout-ca-pour-ca>



1°) Restructurations 2017

a) Présentation

La DG nous avait envoyé en PJ un tableau reprenant l'ensemble des fermetures votées localement en 2017 en Comités Techniques des Services Déconcentrés (CTSD). Bon. Pas de renseignements supplémentaires en séance...

Alors SOLIDAIRES a pris la parole et réclamé à ce que les représentants du personnel sachent ce que ce tableau signifie en termes d'emplois, de reclassements en Douane, de changements de résidence, de DR, de DI, et d'application du protocole d'accompagnement social (et donc de reclassements DGFIP). Bref, les informations concrètes derrière de simples lignes de tableau *excel*...

b) Réactions sur la vacuité des documents

SOLIDAIRES avait encore souligné en déclaration liminaire l'arithmétique impossible des reclassements dans une direction (la DGFIP) qui supprime 12 000 emplois en 5 ans.

Et **SOLIDAIRES** soulignait l'importance de connaître les détails des restructurations, avec ce que nous pressentions de nouvelles vagues post 2020, en s'appuyant sur les dernières nouvelles des régions sinistrées (plus de chef de SRE ni de PAE en Auvergne par exemple). Nous voulions des statistiques pour savoir ce qui se passe réellement.

Et puis le DG nous a répondu « je ne vous dirais rien, je réserve la primeur de ces infos au comité de suivi du protocole d'accompagnement social, c'est-à-dire aux OS signataires⁵ ».

À une autre remarque de la **CGT**, même réponse qu'à **SOLIDAIRES**, à savoir réponse à ce comité de suivi *trucmuche* le 19 décembre.

c) CTR, pour quoi faire ?

Là, **SOLIDAIRES** a commencé à s'énerver. À quoi sert un CTR, avec des points d'ordre du jour inscrits par la DG elle-même si la haute administration ne répond pas aux questions des représentants élus du personnel, au prétexte de les réserver à un comité non élu ?

SOLIDAIRES a rappelé que seul le CTR représentait démocratiquement les agents. Que ce comité de suivi à la #*%! n'avait aucune existence légale. Et que si nous étions (et sommes toujours) opposés à ce protocole, de fait, il s'impose à nous puisque majoritaire. **SOLIDAIRES** (avec la **CGT**) doit donc avoir les mêmes retours que les OS signataires.

SOLIDAIRES a précisé qu'en **démocratie, on ne choisissait pas les lois qu'on applique au motif qu'on n'adhère pas à toutes.**

Le DG, visiblement pas sûr de lui, a demandé à ce que le PV n'indique pas qu'il réservait ses réponses au comité de suivi, juste qu'il n'avait pas les réponses aujourd'hui.

Ce à quoi **SOLIDAIRES** a répondu que nous avions au contraire très bien compris, que pour notre part nous assumions nos propos et que nous assurerions que le PV reprenne bien ceux du DG.

SOLIDAIRES et la **CGT** ont donc quitté la salle, non sans avoir redit que nous avions là un gros problème et qu'il devait le résoudre, au risque de rendre caducs les principes élémentaires de démocratie.

* *
*

⁵ Accord d'accompagnement du Plan Stratégique Douanier (PSD), signé par la CFDT, l'UNSA et l'USD-FO.

En conclusion

Il est fort probable que l'intervention du DG n'avait que pour objectif de tenter de mettre une petite « cartouche » à SOLIDAIRES et à la CGT, les organisations qui ont le plus durement combattu le PSD. Sur le mode, « *j'veais vous montrer qui c'est l'chef* » et « *j'dis ce que je veux quand je veux et à qui je veux* ».

Bon. C'est très impressionnant. Il n'empêche qu'il y a quelques règles démocratiques de base que même ce nouveau DG-Soleil omnipotent ne peut pas ignorer.

SOLIDAIRES a refusé de signer l'accord d'accompagnement social, qui entérinait la mise en place du PSD et donc la désintégration du réseau territorial de la Douane.

Mais cet accord, signé par une majorité d'OS, s'applique de fait à l'ensemble des agents. Et nous souhaitons, quoiqu'il en soit, connaître les mesures prises lorsqu'une implantation ferme. Car nous savons qu'aujourd'hui **l'application de cet accord patine**, principalement sur sa mesure phare, le reclassement à la DGFIP. Le refus du DG de communiquer ces informations en Comité Technique de Réseau (CTR), seule instance nationale régulière où siègent les agents élus du personnel est inadmissible.

Le comité de suivi permet au DG de cultiver un entre soi et de s'éviter les questions des syndicats qui lui sont le plus opposés. Lorsque l'on regarde ce qu'il s'y décide⁶, on n'y trouve **pas d'informations beaucoup plus précises que celles que l'on peut récolter sur le terrain...** Rien de précis sur les demandes des collègues restructurés, et sur la capacité de la « haute » administration d'y répondre favorablement, dans et hors Douane.

Or, justement, le calendrier des restructurations s'est accéléré. De nombreuses fermetures ont été actées en CTSD (Comités Techniques des Services Déconcentrés) en 2017 et de nombreux agents sont encore en attente d'une réponse concrète. Et après 2020, le nombre de services concernés risque encore d'augmenter.

Nous exigeons donc de la « haute » administration qu'elle communique enfin toutes ces informations afin que nous puissions intervenir au plus près des collègues pour faciliter leur processus de reclassement. Et la seule instance pour ce faire, c'est le CTR.

La CFDT continue, par exemple, contre toute vraisemblance, à proclamer l'utilité du *comité de suivi*. Au point de mentir éhontément en affirmant à Marseille que ce comité a obtenu des réponses sur le statut des agents du CLI de Marseille alors que toutes les OS en ont été averties par courrier du DG 4 jours plus tôt.

Tout au contraire, SOLIDAIRES réclame des informations de qualité sur les restructurations, données aujourd'hui ni en *comité de suivi*, ni ailleurs. Et que ces informations soient données en CTR pour qu'un débat utile et constructif puisse s'engager pour le bien des collègues.

 **SOLIDAIRES était représenté par Morvan BUREL et Franck MOREL. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.**

⁶ Voir par exemple le compte rendu du dernier comité de suivi de juin sur le site de la CFDT : https://finances.cfdt.fr/portail/finance/federation/douane/actualite/compte-rendu-du-gt-du-comite-de-suivi-de-l-accord-du-8-juin-2017-srv2_425946

Annexe : notre déclaration préalable (début)



Comité Technique de Réseau

du jeudi 14/12/2017



Missions / Conditions de travail

préalable

Monsieur le Président,

Depuis maintenant plus de 20 ans, les douaniers subissent une succession de réduction du champ des missions, des suppressions de postes et de fermetures d'implantations. Dans ce processus sans fin qui aboutissait, lentement mais sûrement, à une désintégration de l'administration chargée de la protection du territoire, de la régulation des flux et de la fiscalité indirecte, **les douaniers ont enfin reçu un message positif à l'occasion de la loi de finances pour 2018.**

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) va bénéficier d'une création nette d'emplois lors du prochain exercice budgétaire.

Hors du cas très particulier des ETPT (emplois Equivalent Temps Plein) supplémentaires qui ont abondé les effectifs de notre administration à la suite des attentats de 2015, c'est une très heureuse nouvelle.

Surtout, nombre de ces emplois seront affectés à la branche Opérations Commerciales (OPCO).

SOLIDAIRES Douanes vous avait alerté depuis votre arrivée sur le risque important d'un trop grand décalage d'emplois et de dynamique entre la branche Surveillance (SURV) et la branche OPCO.

Or, cette Douane boiteuse, trop déséquilibrée, présentait de graves risques de pérennité.

Nous espérons que les emplois supplémentaires qui iront alimenter des services en souffrance permettront de se donner de l'oxygène sur plusieurs années.

Et que le spectre de la menace permanente sur l'existence de la Douane soit repoussé, nous permettant de réfléchir et de débattre plus sereinement de l'organisation de notre administration et de notre outil de travail.

Malheureusement, cette annonce ne semble pas être préfiguratrice d'un renouvellement radieux du devenir social de la Douane. Dans un environnement dans lequel le service public et les fonctionnaires demeurent la variable d'ajustement politique traditionnelle pour justifier la libéralisation de la société, nous ne nourrissons pas d'illusions exagérées.

Les rémunérations demeurent bloquées, le jour de carence a été rétabli et les suppressions d'emplois demeurent la règle pour de nombreuses administrations.

Au premier rang desquelles, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), qui perd 1600 emplois en 2018. Cette administration a perdu 12 000 emplois, soit près de 10 % de ses effectifs en seulement 5 ans.

Si SOLIDAIRES Douanes a refusé de signer le fameux protocole d'accompagnement social qui entérinait le Plan Stratégique Douanier (PSD), c'est bien parce que notre syndicat avait observé que le cœur du dispositif, le reclassement au Ministère (donc à la DGFIP) relevait de l'arithmétique impossible.

Pourtant, vous vous accrochez encore à cette promesse (qui n'engage que les pauvres agents qui n'ont pas d'autre choix que d'y croire).

Et ce sujet fait toujours l'objet d'un traitement aussi léger, alors qu'il concerne la vie des collègues.

Annexe : notre déclaration préalable (suite et fin)



Comité Technique de Réseau

du jeudi 14/12/2017



Missions / Conditions de travail

préalable

Pour ce Comité Technique de Réseau (CTR), un point d'information, avec comme seul document préparatoire un tableau reprenant des informations que les représentants du personnel connaissent déjà, nous a été communiqué à ce propos.

Or, ce que nous voulions, c'était des informations précises sur les reclassements, les départs hors DGDDI, les cas restant en suspens.

Tout ça, nous espérons que nous l'aurons en séance, ainsi qu'un détail sur le travail entrepris auprès des collègues qui se retrouvent le plus en difficulté.

Car, ce que nous craignons, c'est effectivement que le dispositif de reclassement fonctionne mal alors même que s'annoncent de nouvelles suppressions d'implantations après 2020. Et que d'ici là, alors que l'équipe gouvernementale sera normalement restée la même, nous n'espérons pas un retournement favorable en termes d'emplois et d'implantations territoriales au Ministère.

Il convient donc que, sur cet exercice, qui verra les deux ans de délais laissés aux collègues pour retrouver un poste arriver à expiration, des solutions beaucoup plus concrètes soient mises sur la table.

Pour le reste de ce CTR, on retrouve les mêmes lacunes que celles observées habituellement.

Si nous nous félicitons qu'un point soit réservé au dédouanement, aucune information n'est de nouveau délivrée sur la fiscalité, qui demeure plus que jamais l'angle mort du dialogue social.

Après annulation du premier CT enfin prévu à ce sujet, il n'y a toujours aucun point d'information à ce CTR.

Il faut donc croire qu'il n'y a, notamment, pas de sujet sur la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE).

Même constat sur le dispositif aéromaritime ou le dispositif Ambition DG : il s'agit tout de même de créer un nouveau service à compétence nationale (SCN) et de réorganiser les services centraux.

Si des groupes de travail sont ou vont être organisés, cela ne se substitue pas à une information officielle des représentants nationaux élus du personnel au sein de l'instance officielle qu'est le CTR.

SOLIDAIRES souhaiterait qu'enfin l'administration perde cette mauvaise habitude de dissimuler ou distiller avec parcimonie les informations nécessaires au débat pour le devenir des douaniers.

Le tout récent chaos sur la titularisation des contrôleurs stagiaires constitue à cet égard le parfait contre-exemple d'un dialogue social responsable, la direction générale refusant d'entendre le plus longtemps possible les arguments qui lui étaient avancés, avant, au tout dernier moment, de bien vouloir considérer que les syndicats portaient des propositions susceptibles de se transformer en solutions.

Compte tenu des conséquences importantes pour le réseau et donc les collègues qui le constituent, des décisions de l'administration en cours et à venir, SOLIDAIRES Douanes ne peut qu'espérer que le dialogue et la concertation constitueront une réalité concrète au cours des mois à venir.

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Montreuil, le jeudi 14 décembre 2017

Démocratie sociale ?



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org